YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2007

DELIBERATION N° 2007/11/1306

OBJET : Convention de partenariat à intervenir entre la Ville et l'Association Commerçants et Artisans Yerrois.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que l'Association « Commerçants et Artisans Yerrois » et la Commune envisagent de collaborer plus étroitement au développement économique local,

CONSIDERANT que par une convention de partenariat, l'association s'engage à participer aux manifestations régulières : Fête de la Ville, Marché de Noël, vide greniers et à mettre en œuvre les moyens nécessaires à leur bon déroulement,

CONSIDERANT que pour sa part, la Ville s'engage à fournir à l'association les moyens humains, matériels et de communication,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat à intervenir entre la Ville et l'Association Commerçants et Artisans Yerrois,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer ladite convention de partenariat ainsi que tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 23 91 (ESSONNE)

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture
le 28-11-07
et de la publication le 30-11-07
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 23 91 (ESSONNE)